

Distr.  
GENERALET/PET.4/168  
29 décembre 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. DENIS NGOUENOM CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS  
ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil  
de tutelle)

Objet : Motion de Protestation

Monsieur le Président de la 13<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'ONU  
U.S.A. New-York

Monsieur le Président,

J'ai l'obligation de venir très respectueusement auprès de votre haute  
bienveillance, compétence supérieur d'Internationale vous solliciter l'exposées  
suivantes qu'en exerce l'autorité administrante britannique dans la zone  
Occidentale du Territoire du Kamerun.

Entendu qu'à la nuit du 23 novembre 1958 dans le domaine de Nkout  
qu'administrer ce faciste Anglais, a opéré une perquisition dans le Bureau de  
Base de "ONE Kamerun" (O.K.) par deux camions policiers accompagnant de leur  
maître blanc. Où le nommé Ténkù Germain secrétaire de ce base fut arbitrairement  
arretait et un adhérent de même base de nom Nounama Honoré sans des valables  
motifs.

Considérant que ce dernier ils sont portés dans le lieu inconnu. En outre  
ce ne pas seulement à la localité de Nkout que cette perquisition a déroulée,  
mais dans le Bureau central de (OK) de Dom Bakossi toujours même nuit. Vue qu'en  
1956 le nationaliste Kamerunais de nom Tchoumba Isaac purgea le même cas que  
ceux ci sans par le même autorité et sans aucune préjudice valable.

EN CONSEQUENCE

Je proteste contre ces méthodes répressives d'une telle arrestation  
arbitraire des patriotes sans but par les colonialistes autorité Anglais.

Proteste contre ces indirectes perquisitions qui enfièvrés les Nationalistes  
Kamerunais de localité de Nkout et de Dom Bakossi dans le bureau du base et

CENTRAL d'(O.K.) par les impérialistes Britanniques qui violent toute fois les principes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Proteste contre la mesure; de solidarité par les deux colonialistes autorités administrantes tel que Franco-Britain du 4 Octobre courant contre le nommé Noumbi Janvier trésorerie de "ONE Kamerun" qui également arrêté et être conduit à la zone Orientale du pays que gouverne les criminels Français.

Considérant que toutes ces intimidations ne sont que pour freiner les libres aspirations des Nationalistes Kamerunais citoyens de leurs droits légitimés.

Demande Monsieur le Président d'intervenir auprès des autorités de pouvoir libérer ces patriotes et de mettre fin à les oeuvres barbaris dans ce Territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, de mes assurances sincères et considérablement.

Fait le 23 Novembre 1958

(signé) illisible

Ngouenom Denis

S/C du C.C.M. (O.K.)

Box 20 Tombel

Nyasso, B.C.

-----